



Dossier : Le nouveau paysage des Pôles et Clusters en France suite aux décisions du CIADT de mai 2010

Présentation-Résumé du Dossier.....	p.2
I – Pourquoi ce nouveau paysage des pôles et clusters ? Entretien avec Alain Moulet, DATAR.....	p.3
II – Le point de vue des lauréats : pôles éco-technologies, pôles menacés puis conservés, grappes d’entreprises	
Quels apports du label Pôle de compétitivité aux Pôles écotechnologies récemment retenus ? Les cas de EAU, AVENIA et ENERGIVIE.....	p.4
EAU, nouveau pôle de compétitivité à vocation mondiale	
AVENIA, un pôle écotechnologies pour une autre utilisation du sous-sol	
ENERGIEVIE, un label Pôle pour développer des solutions encore plus innovantes	
Quels impacts de la menace de perte du label Pôle et quel apports de sa conservation ?.....	p.6
MAUD : La mise en cause du label Pôle de Compétitivité a permis de mieux cibler la stratégie	
Pôle Nucléaire Bourgogne : « L'évaluation de 2008 est la meilleure chose qui pouvait nous arriver »	
Quels apports du label grappe d’entreprises ? Les cas d’Atlanpack et de Silicon Sentier.....	p.7
Atlanpack, du SPL à la grappe d’entreprise	
Silicon Sentier, une grappe d’entreprise dans un pôle de compétitivité	
III – Le point de vue des Régions sur le nouveau paysage des pôles et clusters	
Le point de vue de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA), tel qu’il se dégage d’un entretien avec Christophe Castaner, Vice-Président Economie, Innovation, Enseignement Supérieur Recherche	p.9
Le point de vue de la Région Centre, tel qu’il se dégage d’un entretien avec Jean-Louis Garcia, Directeur général délégué Innovation Développement Economique, Recherche.....	p.10
Le point de vue de la Région Nord-Pas-de-Calais, tel qu’il se dégage d’un entretien avec Yannick Giry, Directeur adjoint à l’Action Economique.....	p.11

Présentation-Résumé du Dossier

Le CIADT de mai 2010 a remodelé le paysage des pôles et clusters en France, en annonçant trois types de décisions:

- Il labellise six nouveaux Pôles de compétitivité dans le domaine des éco-technologies, un domaine peu présent dans la première vague de pôles.
- Il statue sur le sort des 13 Pôles de compétitivité dont l'évaluation de 2008 avait jugé la stratégie, l'organisation ou les performances problématiques et qui avaient bénéficié d'un délai d'un an pour faire leurs preuves. Sept d'entre eux sont finalement reconduits, après avoir profondément revu leur stratégie ou leur gouvernance.
- Il crée un nouveau type de cluster, les Grappes d'entreprises, entre SPL et pôles de compétitivité.

Pour mieux cerner la portée et l'impact de ces décisions, **l'Observatoire des Pôles de Compétitivité a interrogé quelques uns des acteurs les plus directement concernés par ces mesures :**

- l'Etat, bien sûr, à travers la DATAR ;
- quelques uns des lauréats de cette politique : trois pôles éco-technologies, deux pôles de compétitivité menacés puis conservés, deux grappes d'entreprises ;
- quelques Régions, enfin, choisies parmi celles qui sont le plus visiblement concernées par ces mesures parce qu'elles combinent les traits suivants : labellisation en région d'un pôle écotecnologies, préservation en région d'un pôle de compétitivité jusque là menacé, labellisation de plusieurs grappes sur le territoire régional, politique régionale active en matière de clusters. Il s'agit de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre et Nord-Pas-de-Calais.

Qu'est-ce qui en ressort ? Alain Moulet, pour la Datar, rappelle d'abord les grandes motivations de cette politique. Du côté des lauréats, nouveaux lauréats (pôles éco-technologies et grappes d'entreprises) et anciens lauréats (les pôles menacés puis conservés) livrent des analyses différentes. Pour les premiers, le label obtenu est la reconnaissance d'un travail déjà engagé de longue date et d'un fonctionnement de cluster déjà opérationnel : le label apparaît dès lors comme l'opportunité d'amplifier ou d'accélérer l'action déjà engagée, tant en raison de la visibilité-légitimité qu'il confère, que des ressources financières qu'il apporte avec lui et des relations qu'il ouvre avec les acteurs institutionnels, académiques et industriels. Les seconds lisent rétrospectivement la menace qui a pesé sur eux comme une opportunité féconde, celle de redéfinir leur stratégie, leur gouvernance, parfois leurs liens aux acteurs publics en région.

Le point de vue des Régions est plus critique. Au-delà des orientations générales de cette politique, qui ne posent pas problème, les choix de labellisation ou non qui ont été faits par l'Etat central sont sujets à plusieurs interrogations ou griefs. Le premier est celui d'un manque de lisibilité de la logique sous-tendant ces choix. Le deuxième est celui d'une intervention qui est jugée parfois comme allant à l'encontre des Stratégies régionales d'innovation, pourtant signées par l'Etat lui-même (l'Etat déconcentré en région). Le troisième est celui de choix qui, dans certains cas, renforceraient les localismes - aux dépens d'approches territoriales plus larges, plus coordonnées. Le quatrième, enfin, témoigne d'une inquiétude partagée sur la décroissance des moyens publics alloués à l'accompagnement des acteurs économiques, au-delà de la politique-phare des pôles de compétitivité. Globalement, le sentiment exprimé consiste à reconnaître l'intérêt de l'intervention de l'Etat central sur des sujets d'intérêt national mais à demander à l'Etat central que, sur des sujets jugés régionaux, les acteurs régionaux qui ont une connaissance des enjeux et réalités de terrain (Conseil régional et Etat déconcentré en région, notamment) soient mieux écoutés.

Ce dossier (réalisé par Philippe Lefebvre, Frédérique Pallez et Thierry Weil) se lit ou se survole très rapidement, grâce à ses entrées multiples, son sommaire, son style concis. Bonne lecture, et bon été à tous.

Philippe Lefebvre
Mines ParisTech & Observatoire des Pôles de Compétitivité

I – Pourquoi ce nouveau paysage des pôles et clusters ?

Entretien avec Alain Moulet, DATAR

Pourquoi labelliser de nouveaux pôles dans les éco-technologies ?

On manquait de pôles dans ce domaine d'avenir où la France doit investir, d'où l'ouverture sur ces sujets, qui a permis de compléter le paysage des pôles, grâce à de très bonnes propositions.

Certains pôles mal classés en 2008 ont été délabellisés, d'autres reconduits, pourquoi ?

Un pôle de compétitivité doit réunir sur un même territoire un tissu industriel et des capacités de recherche pour monter des projets collectifs d'innovation. Certains projets présentés en 2005 n'avaient pas ces ressources au départ, mais on a décidé de leur donner leur chance tout de même et certains ont réussi malgré tout. Cependant, tous n'ont pas réussi à rassembler tous les acteurs nécessaires. Certains fédéraient surtout des laboratoires sans parvenir à impliquer des entreprises. D'autres, plus nombreux, étaient plutôt des grappes d'entreprises (cf. ci-dessous), mutualisant par exemple leurs efforts de prospective sur les évolutions du marché, mais sans monter des projets de recherche scientifique ou technologique susceptibles d'être financés. Parfois, les ressources scientifiques et industrielles étaient trop éloignées géographiquement pour que s'enclenche une vraie dynamique territoriale. Les pôles qui ont été confirmés avaient souvent une gouvernance ou une stratégie problématiques au moment de l'évaluation de 2008, mais ont su tirer parti des remarques des évaluateurs et se régénérer. Globalement, 58 pôles jugés satisfaisants dès 2008 et 7 qui ont pu le devenir après un départ plus difficile, c'est un beau résultat.

Pourquoi ce nouvel instrument, les grappes d'entreprises ?

La politique des SPL (systèmes productifs locaux : 160 projets soutenus en deux vagues en 1998 et 1999) s'était avérée féconde : une centaine de SPL étaient toujours actifs en 2009. Certains s'étaient intégrés dans un pôle, mais la plupart n'avaient pas vocation à le faire car les Pôles de compétitivité sont des formes très spécifiques de réseaux d'entreprises. Or la crise économique actuelle a révélé l'importance des clusters qui sont organisés pour aider leurs membres, principalement des TPE/PME, à accéder à des moyens de réflexion et d'action qui dépassent leurs ressources individuelles. Les grappes apportent des services aux entreprises, à travers des actions collectives ou mutualisées. Selon les priorités locales, ces actions peuvent porter sur toute forme d'innovation (technologique, organisationnelle, marketing, de service, sociale, territoriale...), mais aussi sur l'emploi et les compétences, l'organisation du travail, le développement à l'international, la communication, un meilleur impact sur l'environnement... L'appel à projet n'attribue pas de label, mais sélectionne des grappes exemplaires ou originales, communique en leur faveur au niveau national et leur permet de financer certaines actions pendant deux à trois ans.

II – Le point de vue des lauréats : pôles éco-technologies, pôles menacés puis conservés, grappes d'entreprises

Quels apports du label Pôle aux pôles écotechnologies récemment retenus ? Les cas de EAU, AVENIA et ENERGIVIE

Le pôle écotechnologies EAU, nouveau pôle de compétitivité à vocation mondiale

Données-clés : EAU est un pôle à vocation mondiale, d'ancrage tri-régional : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées.

- Le pôle EAU est en charge de la coordination avec les deux autres pôles Ecotech qui portent sur l'eau : DREAM (Centre) et Gestion des eaux continentales (Lorraine & Alsace).
- Il entend déployer son action autour de 3 axes stratégiques : localisation et captage de l'eau ; gestion concertée de la ressource et de ses usages ; réutilisation des eaux de toutes origines.
- Le pôle EAU représente 12.000 emplois, 2 milliards d'€ de CA et s'appuie sur 1000 chercheurs, le plus grand ensemble de recherche européen spécialisé dans ces domaines.

Pour **J-P. Buchoud (Veolia)**, qui a coordonné la réponse à l'appel à projets pôle écotechnologies, la **labellisation de EAU en tant que Pôle de Compétitivité peut être vue de trois manières** :

- C'est la reconnaissance de plus de 20 ans de travail et d'initiatives des acteurs ;
- C'est l'obtention de ressources qui faciliteront, pour les industriels, l'ambition de conquête des marchés mondiaux dans ces domaines ;
- C'est, à court terme, le besoin de fixer le cadre institutionnel et organisationnel de l'action.

Le Pôle EAU est en effet **issu d'une longue histoire d'initiatives locales et régionales**. C'est d'abord, en 1983, la création de l'association VERSeau qui a fortement contribué, à l'initiative des collectivités et des chercheurs de Languedoc-Roussillon, à faciliter les rapprochements recherche-entreprises-collectivités. C'est ensuite, au cours des années 2000, une série d'initiatives fortes : création en 2003 de l'ILEE (Institut Languedocien de recherche sur l'Eau et l'Environnement), reconnu comme Institut Fédératif de Recherche par le Ministère ; création en 2006 de Swelia, structure porteuse des entreprises, pour l'essentiel PME, de la filière eau Languedoc-Roussillon, destinée à mutualiser certains moyens et actions ; organisation du congrès scientifique mondial de l'IWRA (International Water Ressources Association : près de 300 membres de 45 pays) puis accueil du bureau exécutif de l'IWRA au sein de VERSeau. C'est aussi, après le dépôt d'une première candidature Pôle de compétitivité en 2007, un fonctionnement apparenté à celui d'un pôle de compétitivité depuis début 2008 : une commission composée notamment de représentants des diverses composantes régionales prénommées a examiné régulièrement des projets collaboratifs de R&D et, le cas échéant, les a fait labelliser par l'intermédiaire de pôles de compétitivité proches. Quatrième et dernier temps de cette histoire, la réponse à l'appel à projets pôle éco-technologies, élargie cette fois aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées, qui étoffent plus particulièrement le tissu industriel du pôle.

Le label pôle à vocation mondiale engage, comme les acteurs le souhaitent, à **aller trouver des marchés nouveaux** et surtout, va donner des moyens pour cela. Parmi les manières d'organiser cette visibilité et conquête internationales, deux sont d'ores et déjà envisageables : l'organisation de grands événements internationaux, la coopération avec d'autres clusters à travers le monde.

Enfin, à court terme, un certain de nombre de chantiers sont ouverts: création de la structure porteuse du Pôle, signature d'un contrat de performance avec l'État, contractualisation du soutien des trois Régions, organisation de la coordination entre les 3 pôles Eau récemment labellisés, montage de l'équipe d'animation du Pôle. Tout cela devrait être facilité par le fonctionnement, depuis début 2008, en simili-pôle – une anticipation qui devrait permettre de répondre à l'appel à projet FUI 2011.

AVENIA, un pôle écotechnologies pour une autre utilisation du sous-sol

Données-clés : AVENIA, situé en Aquitaine, est un pôle écotechnologies dédié à la gestion du sous-sol : développement responsable des énergies fossiles ; capture et stockage du CO₂ ; stockage sous-terrain de l'énergie ; géothermie profonde.

Il dispose d'un potentiel de recherche très important (3580 chercheurs, dont 2050 chez Total et 1 500 répartis dans des centres de recherche publics et privés reconnus au niveau national : IPREM¹ et, LFC², laboratoires de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), ICMCB³, laboratoire de Bordeaux 1, BRGM, IFP, etc.), s'appuie sur 125 entreprises (grands groupes leaders du monde du pétrole et de la chimie mais également nombre de PME régionales) et peut d'ores et déjà compter sur 14 formations dédiées ou intéressant ses thématiques.

Le point de vue de Jacques Jacobs (IFP), Président d'AVENIA

Avant tout, la labellisation Pôle est la reconnaissance d'une activité ancienne du territoire autour du pétrole - une activité déjà bien rôdée (ce qui fait qu'il devrait y avoir assez peu d'évolutions de structure) et une activité largement soutenue par la Région. En même temps, c'est la marque de l'intérêt pour la formulation nouvelle donnée par Avenia à ses thématiques - des thématiques liées aux transitions énergétiques, avec une idée commune aux différents sous-thèmes : « une autre utilisation du sous-sol » (à l'exclusion de la question de l'eau, qui est traitée par le pôle EAU, avec lequel Avenia a d'ailleurs une convention).

Le label permet surtout de nouer d'autres relations avec l'Etat et avec les mondes académique et industriel :

- Au niveau national, cela va permettre de prendre place dans la problématique du Grand emprunt, sur le thème « Energies décarbonées » ;
- Vis-à-vis du monde académique, c'est un atout supplémentaire. L'IFP, le BRGM, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) étaient déjà partenaires actifs d'Avenia - mais cela restait « régional ». Maintenant, le pôle Avenia est sollicité par d'autres institutions académiques, au niveau national, pour venir présenter son activité ;
- Inversement, pour un partenaire académique comme l'UPPA, l'implication dans un pôle maintenant national comme Avenia est très importante : cela permet d'afficher une relation visible avec le monde industriel. Des formations professionnelles nouvelles pourraient être montées autour des thèmes d'Avenia.
- Vis-à-vis d'entreprises qui n'étaient pas adhérentes, et que le label va attirer.

Pôle ENERGIEVIE, un label Pôle pour développer des solutions innovantes en matière de bâtiments efficaces en énergie

Données-clés : ENERGIEVIE, basé en Alsace, est un pôle Bâtiment durable et efficacité énergétique, centré sur les bâtiments basse consommation et les bâtiments à énergie positive. La labellisation récente du Pôle s'inscrit

¹ Institut Pluridisciplinaire de Recherche sur l'Environnement et les Matériaux

² Laboratoire des Fluides complexes

³ Institut de Chimie de la Matière condensée de Bordeaux

dans une longue histoire, dont les dates principales sont : lancement de la politique énergétique régionale en 1998, lancement d'Energivie dès 2003 dans le cadre d'un programme FEDER innovation 2003-2006 prolongé sur 2007-2013, signature de deux conventions avec EDF et avec le MEEDAT en 2008, année où Energivie a été lauréat du prix Regiostars.

Le point de vue de Philippe Jordan, coordinateur du programme Alsace EnergieVie [[et futur membre de l'équipe permanente du pôle qui sera mise en place au 1/9]]

Le pôle s'appuie sur un partenariat initié depuis dix ans entre la Région Alsace et l'ADEME pour promouvoir des bâtiments à basse consommation : ce partenariat était orienté avant tout vers la construction d'offres en réponse à la demande. Le Pôle de compétitivité Energivie a **une ambition d'innovation plus forte** : il s'agit d'organiser une filière économique capable d'offrir des solutions de pointe dans ce domaine, ce pour quoi l'accès facilité des pôles à des financements de R&D est opportun.

Compte tenu de ses antécédents, le Pôle sera opérationnel très rapidement. Il peut s'appuyer d'ores et déjà sur un réseau de laboratoires et d'entreprises dynamiques, comme celle de Pierre-Etienne Bindschedler, auquel la présidence du pôle a été confiée. Une équipe de six personnes sera en place dès septembre, avec un rôle d'animation, de mise en place de projets de R&D mais aussi un rôle important de formation (la demande de bâtiments économes en énergie croît très rapidement et concerne déjà 10% des mises en chantier : architectes, ingénieurs ou artisans souhaitent acquérir, en formation initiale ou continue, la maîtrise des nouvelles techniques). Enfin, comme Alsace Biovalley, le pôle bénéficiera d'une tradition de coopération avec l'Allemagne et la Suisse voisines.

Quels impacts de la menace de perte du label Pôle et quel apports de sa conservation ? Les cas de MAUD et du PNB

Pôle MAUD : La mise en cause du label Pôle de Compétitivité a permis de mieux cibler la stratégie
(entretien avec Olivier Varlet, directeur de MAUD)

Données clés : MAUD (Matériaux & Applications d'Utilisation Durable), situé dans le Nord-Pas-de-Calais, travaille au développement de nouveaux matériaux, de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux procédés de finition-dépôt intégrant le développement durable. Trois marchés sont visés en priorité : Arts de la table ; Imprimerie & Arts Graphique ; Packaging & Emballage

Le point de vue d'Olivier Varlet (directeur). Le positionnement initial du PC posait problème : trop "arts de la table", trop restrictif. On l'a fait évoluer pour l'élargir : notre métier, c'est plus largement la chimie des matériaux, avec quatre champs (matériaux multifonction, matériaux écoconçus, matériaux biosourcés, technologies propres). L'évolution de notre acronyme, MAUD, est d'ailleurs significative : on est passé de « Matériaux A Usage Domestique » à « Matériaux & Applications d'Utilisation Durable ». Ce repositionnement, plus large et orienté développement durable, nous correspond mieux et a été apprécié, notamment par le Meddem.

Ce travail de repositionnement stratégique s'est opéré concomitamment à une implication plus forte de certains membres, comme Roquette, qui ont proposé des projets de R&D différents de ceux que nous avons jusque là, sur la chimie du végétal par exemple. Il a été également l'occasion de renforcer les échanges entre le Pôle et les acteurs publics régionaux : Région et Etat déconcentré. Au total, la remise en cause temporaire du label a eu quelques effets néfastes (perte d'adhérents, longue période d'incertitude), et sa conservation est très importante : elle est déterminante, par exemple, dans les relations avec nos homologues à l'international.

Pôle Nucléaire Bourgogne : « L'évaluation de 2008 ? C'est la meilleure chose qui pouvait nous arriver »

Données-Clés : le PNB (Pôle Nucléaire Bourgogne) travaille sur la conception, la fabrication, la maintenance et le contrôle des équipements nucléaires. Il fait notamment appel, pour cela, à des savoirs avancés d'ingénierie, de métallurgie et de mécanique de haute précision. Ses trois domaines d'innovations stratégiques sont : l'éco-construction des composants lourds d'une centrale nucléaire : les contrôles pour composants hautes performances ; les techniques de maintenance et de déconstruction en milieu hostile.

Le point de vue de Gérard Kottmann, Président. L'évaluation de 2008 a été un électrochoc positif à quatre titres - stratégie, gouvernance, ancrage régional et dynamique du Pôle :

- Tout d'abord, il y a eu une reformulation de la stratégie, un effet direct de la mauvaise note. Maintenant on inclut l'application de nos technologies à d'autres secteurs que le nucléaire. Et, à côté de l'importance que nous accordons toujours à la formation, notre orientation R&D est plus résolument affirmée.
- Ensuite, la gouvernance a été modifiée : mise en place du conseil scientifique, établissement des différents collèges, changements dans l'équipe d'animation, etc.
- Le troisième élément important, c'est un soutien accru de la part de la Région. L'animation est désormais financée pour 1/3 par l'Etat, 1/3 par le Conseil Régional, 1/3 par les adhérents. Avec ces moyens accrus, on a pu augmenter la structure (2 chargés de mission ont été embauchés), on s'est professionnalisé.
- Au total, il y a eu un effet de dynamisation, avec une forte croissance des adhésions. On était à 80 membres en 2008, nous sommes 144 aujourd'hui, avec beaucoup de PME mais aussi des grands donneurs d'ordre (GDF Suez, Veolia Environnement, etc.) et un périmètre d'entreprise adhérentes qui s'est élargi au-delà de la Bourgogne.

Quels apports du label grappe d'entreprises ? Les cas d'Atlanpack et de Silicon Sentier

Atlanpack, du SPL à la grappe d'entreprise

Données-clés : Atlanpack est dédié à l'emballage et existe depuis 1997. Basé à Cognac, il couvre l'arc atlantique du sud de la Loire aux Pyrénées. Avec un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'Euros, l'industrie régionale de l'emballage est composée de plus de 400 entreprises et elle est positionnée dans les métiers du papier carton, du verre, du plastique et de l'emballage souple et du bois.

Le point de vue de Jean Claude Boulard, directeur d'Atlanpack

La labellisation d'Atlanpack comme grappe d'entreprise est d'abord vue comme une reconnaissance publique (i-e par l'Etat) du travail accompli par une association, structure privée. C'est la seule grappe qui ait été labellisée en Poitou Charentes, sur 5 candidatures.

La labellisation nous apportera plusieurs choses : de la visibilité, d'abord, et c'est important ; des moyens financiers supplémentaires, ensuite. Le financement de 150 k€ sur 3 ans, qui représente 20% du budget d'Atlanpack, va permettre de lancer un programme complémentaire, autour :

- de l'augmentation de l'attractivité du territoire pour les clients, avec un "pack center" ;
- du positionnement sur une filière en croissance (vins et spiritueux de luxe), en créant une spin off ("Spirit valley") ;
- d'une dimension plus internationale ;
- de l'innovation autour des agro-matériaux, des matériaux décarbonés, etc

C'est donc un levier d'accélération, mais pas de création, car tout cela était plus ou moins lancé.

Enfin, la labellisation va également permettre de nouer des liens avec les représentants locaux de l'Etat (Préfecture et DIRECCTE), notamment à l'occasion de la formalisation des objectifs dans une convention.

Silicon Sentier, une grappe d'entreprise dans un pôle de compétitivité

Données-clés : Silicon Sentier est une association de dimension régionale regroupant une centaine d'entreprises technologiques (Web, Open source et Mobilité) à Paris et en Ile-de-France. Elle offre une plateforme de visibilité et d'échange aux Jeunes Entreprises Innovantes, favorise l'expérimentation et la "fertilisation croisée" des projets – le tout au service de l'innovation, de la croissance et de l'emploi.

Entretien avec Marie-Vorgan Le Barzic, déléguée de Silicon Sentier

Silicon Sentier, association de concepteurs de logiciels proches du quartier du Sentier à Paris, était initialement un SPL, puis est devenu un pilier du pôle de compétitivité Cap Digital, dès la création de celui-ci, tout en contribuant aussi aux pôles System@tic et Advencity. Que lui apporte son nouveau label de grappe d'entreprises ?

Le Pôle de compétitivité permettait à nos membres de soumettre des projets de R&D à l'État, mais il ne nous finançait pas directement. Par exemple La Cantine®, cet espace convivial favorisant les rencontres et événements pour acteurs du logiciel, s'auto-finançait grâce à ses prestations (événements, co-working) et au soutien de quelques sponsors (entreprises, Conseil régional, Ville de Paris...).

Grâce à ce nouvel instrument des grappes d'entreprises, nous avons pu recevoir environ 250 k€ de financement pour mettre en forme et diffuser les nombreux contenus que nos activités produisent, nous permettant de capitaliser nos connaissances pour nos membres et d'en faire bénéficier le réseau naissant des Cantine® qui se créent dans plusieurs villes de province. Nous n'aurions jamais pu entreprendre un tel effort de structuration sans cette aide.

III – Le point de vue des Régions sur le nouveau paysage des pôles et clusters : les cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre et Nord-Pas-de-Calais

Un point de vue de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sur le nouveau paysage des pôles et clusters,

entretien avec Christophe Castaner,
Vice-Président Economie, Innovation, Enseignement Supérieur Recherche

Données-clés : La région PACA est forte de neuf Pôles de compétitivité, dont deux mondiaux ou à vocation mondiale (respectivement : SCS Solutions Communiquantes Sécurisées et Pôle Mer PACA), et elle soutient 29 « PRIDES » (dont 9 Pôles de compétitivité), un label régional destiné à soutenir les clusters au-delà de la seule R&D, qu'il s'agisse d'innovations de toutes sortes, de compétitivité, de développement durable ou de responsabilité sociétale. Le CIADT de mai dernier a confirmé le label Pôle de Compétitivité à PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs), a labellisé le pôle écotecnologies à vocation mondiale EAU, dans lequel PACA est impliqué aux côtés de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, et a labellisé en PACA deux des 42 grappes d'entreprises annoncées pour les 22 régions.

Pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, les décisions du dernier CIADT inspirent 3 réflexions :

- L'Etat peut jouer aux côtés des Régions un rôle utile de coordination, que ce soit entre Régions pour l'Etat central, ou entre territoires infra-régionaux pour l'Etat en région
- L'Etat central se trompe quand il prend, comme sur les grappes, des décisions qui supposent une connaissance de proximité et qui font fi de la Stratégie régionale d'Innovation
- L'importance des Pôles de compétitivité ne doit pas faire oublier le reste du tissu économique et, à cet égard, les évolutions budgétaires de l'Etat en région sont inquiétantes.

L'Etat peut jouer aux côtés des Régions un rôle utile de coordination, comme il l'a montré récemment. C'est le cas pour le pôle EAU où l'Etat central a incité au rapprochement des candidatures, d'abord séparées, qui émanaient de régions pourtant proches, tant par la géographie que par leurs problématiques sur l'eau : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA. C'est le cas de l'Etat en région qui a clairement soutenu la Région dans son accompagnement de la redéfinition du pôle PASS où il s'agissait, schématiquement, d'aller vers une vraie synergie des deux territoires, aux histoires très différentes, qui composent le Pôle. Ce rôle de coordination sectorielle joué par l'Etat en lien avec les Régions se lit encore dans l'incitation aux coopérations entre Pôles : les coopérations récentes entre PASS et Cosmetic Valley en sont l'une des diverses illustrations en PACA.

Mais l'Etat central fait fausse route quand, sur des décisions d'importance régionale, il ignore les acteurs publics régionaux. Cela est clairement le cas avec les grappes d'entreprises, avec une gestion nationale totalement centralisée de l'appel à projets, effectuée sans aucun lien avec la Région. Alors que l'Etat a signé la Stratégie Régionale d'Innovation - et que le premier axe de celle-ci est le soutien aux Pôles et aux PRIDES -, la sélection des Grappes s'est faite sans égard aux PRIDES. Ainsi, on perd non seulement l'esprit de proximité qui anime l'Etat en région via le SGAR et la DIRECCTE mais on crée une strate supplémentaire de clusters, en plus des Pôles et PRIDES.

Enfin, l'élargissement positif des compétences des Pôles et l'importance que leur accorde l'Etat central, dont témoignent la politique 2.0 des Pôles, ne doivent pas masquer **les menaces qui pèsent sur les moyens publics d'accompagnement du tissu économique.** D'abord, les Pôles étant des associations privées porteuses d'intérêt public, il serait souhaitable que les acteurs publics régionaux aient des capacités d'accompagnement-suivi-contrôle suffisantes. Ensuite, la concentration des moyens publics nationaux sur les

Pôles, très visibles, tend à cacher la raréfaction des moyens d'accompagnement de l'Etat déconcentré à tout le reste du tissu économique, pourtant nettement majoritaire en terme d'emploi.

Un point de vue de la Région Centre sur le nouveau paysage des pôles et clusters,

entretien avec Jean-Louis Garcia,
Directeur général délégué Innovation Développement Economique, Recherche

Données-clés : la région Centre a vu naître 3 Pôles de compétitivité sur son territoire, Cosmetic Valley, S2E2 (Sciences et Systèmes de l'énergie électrique) et Elastopôle, et elle est désormais directement impliquée dans 2 autres Pôles (Viaméca et Pôle Européen de la Céramique). Récemment, le CIADT a confirmé le label Pôle de Compétitivité à S2E2, a labellisé en région Centre 1 des 6 Pôles Ecotech retenus (DREAM « Eaux et milieux ») et y a labellisé 4 des 42 grappes d'entreprises annoncées pour les 22 régions.

Globalement, les décisions du dernier CIADT peuvent être lues de 2 manières :

- d'une part, elles confortent globalement les grandes orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) ;
- d'autre part, elles troublent le jeu entre les divers niveaux et acteurs d'intervention publique de soutien à l'économie et l'innovation : Région, Etat en région, Etat central.

Sur le premier point, le maintien du label Pôle de compétitivité à S2E2 d'une part, d'autre part la labellisation des grappes d'entreprises « Nekoe » (autour de l'innovation dans les services) et « Pôle Industriel Cœur de France » (développement des marchés de la sous-traitance mécanique, notamment par les services associés) reviennent très exactement à conforter les deux axes prioritaires de la SRI : faire de la région Centre une référence européenne en matière d'efficacité énergétique, favoriser l'innovation par les services.

Dans le même temps, par ses décisions de labellisation du pôle Ecotech DREAM (Eau : durabilité de la ressource en eau, énergie renouvelable et milieux naturels) et celle de la grappe « Agrodynamique et développement durable » (énergies renouvelables, agro-ressources), l'Etat a accentué l'orientation de la SRI Centre vers les marchés du développement durable.

Sur le deuxième point, le processus de labellisation des grappes d'entreprises par l'Etat central conduit à s'interroger.

D'abord, l'apport de cette labellisation, en termes de moyens financiers, n'est pas évident : l'Etat intervenait déjà souvent sur ces grappes, via le CPER ; l'enveloppe de 200.000€ sur 2 ans soulève la question de savoir ce qui se passe au-delà, surtout quand les budgets d'action collective gérés sur le terrain par l'Etat en région (DIRECCTE) sont, eux, menacés.

Ensuite, les choix faits par l'Etat central seul ne correspondent pas forcément à ceux qu'auraient faits de concert les acteurs régionaux de terrain, Conseil régional et Etat en région, pourtant bien placés pour connaître les enjeux et réalités à cette échelle, infra-nationale. En particulier, les choix de l'Etat central conduisent parfois à un certain « localisme » du périmètre des grappes, là où les acteurs régionaux auraient jugé parfois préférable de raisonner et d'agir à une échelle territoriale plus large, régionale ou multi-régionale.

Un point de vue de la Région Nord-Pas-de-Calais sur le nouveau paysage des pôles et clusters,

entretien avec Yannick Giry, Directeur adjoint à l'Action Economique

Données-clés : La région Nord-Pas-de-Calais accueille sur son territoire 7 Pôles de compétitivité, dont 1 à vocation mondiale (ITrans, dans le domaine ferroviaire), et mène une politique active de « pôles d'excellence » régionaux. Le CIADT de mai dernier a confirmé le label Pôle de Compétitivité à Aquimer (pêche) et à MAUD (matériaux et applications pour une utilisation durable), a labellisé en région Nord-Pas-de-Calais 1 des 6 Pôles écotechnologies retenus (TEAM, sur la valorisation des déchets) et y a labellisé 2 des 42 grappes d'entreprises annoncées pour les 22 régions.

Vu de la Région Nord-Pas-de-Calais, les décisions du dernier CIADT inspirent 3 réflexions :

- La logique des choix de l'Etat central n'est pas toujours bien lisible en région ;
- Certains choix récents de l'Etat central vont à l'encontre des choix de la Région et de sa Stratégie Régionale d'Innovation, bien qu'elle ait été construite avec l'Etat en région ;
- La politique régionale de Pôles d'Excellence conserve toute sa pertinence.

Deux points conduisent à **s'interroger sur la continuité et la logique des choix de l'Etat** et plaideraient pour une plus grande transparence en la matière :

- La labellisation de TEAM, sur la valorisation des déchets, est la reconnaissance de 10 ans de travail mais le rejet de la candidature du pôle MEDEE sur la Maîtrise Energétique Des Entraînements Electriques, pourtant lui aussi appuyé sur un excellent dossier, laisse dubitatif.
- Pareillement, la remise en cause du label Pôle de compétitivité d'Aquimer, au motif que sa R&D n'était pas assez développée, avait quelque chose de paradoxal. Le pôle est orienté sur la pêche et la transformation du poisson, une filière composée avant tout de TPE et PME qui sont au départ, comme chacun sait, très éloignées de la R&D. Or, entre 2005 et 2008 puis 2010, le Pôle a fait un énorme travail non seulement de structuration de la filière régionale mais aussi d'ouverture à la recherche et à l'international - avec des liens noués avec des laboratoires français bien au-delà de Nord-Pas-de-Calais et des coopérations internationales. On ne pouvait aller plus vite. Pourquoi, dès lors, menacer de suspendre le label Pôle ? Quelle cohérence avec la décision initiale de le labelliser ?

Les choix de l'Etat central ne reflètent pas nécessairement les priorités régionales, telles qu'exprimées dans la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), dont l'Etat est pourtant co-signataire :

- Cela vaut pour le rejet de MEDEE, évoqué ci-dessus, dont le projet correspondait clairement à une priorité régionale.
- Cela vaut également du choix des grappes d'entreprises. La Région, en lien et en accord avec l'Etat en région et avec OSEO, avait présenté une liste de grappes d'entreprises prioritaires, sélectionnées en cohérence avec la SRI. L'ordre de ces priorités n'a pas du tout été respecté par l'Etat central et on peut se demander pourquoi consulter l'échelon régional si c'est pour ne pas l'écouter.

Dans ce contexte, **la politique régionale de Pôles d'Excellence conserve toute sa pertinence**. Les Pôles d'excellence visent en effet, autour d'un secteur ou d'une chaîne de valeurs, à coordonner l'ensemble des dispositifs existants : pôle de compétitivité, grappe d'entreprise, cluster régional, plateforme technologique, etc. Ils sont robustes aux aléas des décisions de l'Etat central et donnent une continuité dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.